



Procès-verbal

2^e assemblée ordinaire du conseil d'administration

Le jeudi 26 mars 2026, à 19 h
Chalet Notre-Dame-des-Laurentides
55, rue Moïse-Verret

Présences

Membres avec droit de vote :

■ M ^{me} Marianne Métivier	Présidente
■ M. Denis Demers	Secrétaire
■ M ^{me} Mélanie Guilmette	Trésorière
■ M ^{me} Marie-Jo Bégin Létourneau	Administratrice
■ M. Rémi Gosselin	Administrateur
■ M ^{me} Marie-Claude Martel	Administratrice

Absences

■ M. Raphaël Lebailly	Conseiller du district des Monts
■ M. Jean-François Verret	Vice-président

Autres présences

■ M. Ernesto Salvador Cobos	Conseiller en consultations publiques, Ville de Québec
■ M ^{me} Kathleen Breault	Secrétaire de soutien
■ M ^{me} Nathalie Cournoyer	Conseillère en urbanisme
■ M. François Tremblay	Conseiller en dév. économique

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 10 personnes participent à l'assemblée.



Ordre du jour

2^e assemblée ordinaire du conseil d'administration

Le jeudi 26 mars 2026, à 19 h
Chalet Notre-Dame-des-Laurentides
55, rue Moïse-Verret

DÉROULEMENT	HEURE
1. Accueil et ouverture de l'assemblée	19 h
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 02
3. Assemblée publique de consultation et demande d'opinion au conseil de quartier sur le projet de modification réglementaire visant à permettre les pistes de vélo de montagne au Centre de ski Le Relais	19 h 05
4. Adoption du procès-verbal du 26 février 2026 <ul style="list-style-type: none">■ 4.1 Suivi respectif	19 h 35
5. Dossiers du conseil de quartier <ul style="list-style-type: none">■ 5.1 Projet d'initiative en faveur de la biodiversité (suivi)■ 5.2 Assemblée générale annuelle 2026 (lieu, date, rapport annuel, états financiers, activité spéciale)	19 h 40
6. Période d'information du conseiller municipal	20 h 25
7. Période de questions et commentaires du public	20 h 35
8. Correspondance et trésorerie <ul style="list-style-type: none">■ 8.1 État des revenus et dépenses	20 h 45
9. Divers	20 h 50
10. Levée de l'assemblée	21 h



1. Ouverture de l'assemblée

M^{me} Marianne Métivier ouvre l'assemblée à 19h00 et souhaite la bienvenue aux personnes participant à la séance.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

M^{me} Marianne Métivier fait la lecture de l'ordre du jour. Elle demande si d'autres sujets doivent être ajoutés. Elle propose l'ajout du sujet «Demande d'appui d'une résolution du CQ Lac St-Charles» au point *Dossiers du Conseil*.

Résolution CQNDL-26-CA-09

Sur proposition de M^{me} Marianne Métivier, appuyée par M^{me} Mélanie Guilmette, il est résolu d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout susmentionné.

Adoptée à l'unanimité

3. Assemblée publique de consultation et demande d'opinion au Conseil de quartier sur le projet de modification réglementaire visant à permettre les pistes de vélo de montagne au Centre de ski Le Relais

M. Ernesto Salvador Cobos présente l'activité de ce soir, pour laquelle plusieurs citoyen(ne)s ont été convié(e)s. Il introduit M^{me} Nathalie Cournoyer, conseillère en urbanisme, et M. François Tremblay, conseiller en développement économique, qui viennent présenter le projet de modification réglementaire afin de permettre l'ajout de pistes de vélo de montagne au Centre de ski Le Relais.

Le Centre de ski Le Relais souhaite étendre son offre de service au-delà de la saison hivernale en aménageant des pistes de vélo de montagne. Pour ce faire, des modifications à la réglementation d'urbanisme sont nécessaires.

Les pistes seraient aménagées dans la partie sud du centre de ski, sur des terrains appartenant au Centre de ski Le Relais, mais situés sur le territoire de la ville de Québec. Le public pourra accéder aux pistes par l'entrée principale du centre, situé à Lac-Beauport.

La zone 41090Fb est approximativement située au sud de la limite administrative de la municipalité du Lac-Beauport et à l'est des rues Luc-Pelletier et Audubon.

La modification vise à permettre l'implantation d'installations de vélo de montagne dans le Centre de ski Le Relais. Plus précisément, il s'agit de créer une nouvelle zone 41200Ra à même une partie de la zone 41090Fb (donc réduite) et y autoriser les usages R1 Parc et R3



Équipement récréatif extérieur régional. Ainsi, les usages nécessaires à la réalisation du projet seraient limités aux terrains du centre de ski.

Cette modification réglementaire s'inscrit dans les orientations du [Plan directeur du plein air urbain](#) adopté par la Ville en 2024 et représente une première étape pour mieux encadrer cette activité à Québec. Elle s'inscrit également dans une analyse plus globale des besoins grandissants en lien avec la pratique du vélo de montagne sur le territoire de la ville de Québec.

La Ville a considéré les éléments tels que la protection des arbres et des cours d'eau dans son analyse de caractérisation écologique. Des biologistes engagés par Le Relais ont étudié les parcours et formulé un rapport, suite à quoi un ingénieur civil a élaboré des sentiers qui limiteront le déboisement.

Ce projet contient des dispositions susceptibles [d'approbation référendaire](#).

Une période de questions et commentaires s'ensuit.

Une citoyenne de la rue Luc-Pelletier demande s'il y aura toujours la possibilité pour les résidents du secteur d'utiliser les sentiers déjà existants. M^{me} Nathalie Cournoyer mentionne que la zone du projet ne touche pas au secteur dont parle la citoyenne.

Une autre citoyenne de la rue Luc-Pelletier fait part de ses inquiétudes par rapport à un débordement de voitures et de cyclistes sur leur rue. Actuellement, il y a déjà plusieurs personnes qui entrent par ce point d'accès irrégulier et traversent des terrains privés, malgré la clôture et les grosses pierres placées pour stopper les arrivants.

M^{me} Nathalie Cournoyer répond qu'un des objectifs de ce projet est de mieux gérer les accès aux pistes en permettant des pistes officielles pour limiter les entrées illégales dans des sentiers improvisés.

La directrice du Relais présente ce soir ajoute que puisque les nouvelles pistes font l'objet d'une remontée mécanique et nécessitent un billet d'entrée, cette mesure devrait amener les gens à passer par la guérite du Centre Le Relais et à limiter les motocross et les utilisateurs clandestins. M^{me} Marie-Claude Martel se questionne sur les arbres enlevés. M^{me} Nathalie Cournoyer répond qu'une partie du plaisir du vélo de montagne réside dans le fait d'être dans les bois, donc, il n'est pas dans leur intérêt d'enlever beaucoup d'arbres.

M^{me} Mélanie Guilmette demande à quel moment les pistes entreraient en fonction. La directrice du Centre explique que les pistes seraient créées cette année, pour ensuite laisser un gel-dégel afin de stabiliser les pistes, ce qui mettrait l'ouverture à juin 2027. Elle mentionne également que le site accueillera plusieurs pistes pour initier les jeunes enfants. Les élèves en concentration vélo de montagne seront également les bienvenus.

M^{me} Mélanie Guilmette suggère que le Relais prenne en considération le budget de plusieurs familles de NDL, qui peut différer de la communauté bien nantie de Lac-Beauport.

M^{me} Marianne Métivier, de même que plusieurs membres et citoyens, s'interrogent sur la clientèle visée, notamment à savoir si ce projet pourrait rediriger les cyclistes et les clubs clandestins qui se promènent sur des sentiers improvisés sur des terrains privés. La directrice explique que les sentiers prévus par le Relais seront de très bonne qualité et entretenus,



contrairement aux espaces non professionnellement aménagés et se veulent donc invitant pour la clientèle. M^{me} Nathalie Cournoyer renchérit en disant que la Ville souhaite régler ce problème en offrant un espace de vélo de montagne pour répondre à la demande. Elle ne cache pas qu'il y a un grand besoin de communiquer et d'éduquer ces clubs à l'impact de leurs actions. On suggère la pose d'affiches de sensibilisation le long des sentiers pour encourager les cyclistes à y demeurer.

M. Ernesto Salvador Cobos fait un tour de table des membres du Conseil afin de recueillir leur opinion.

RÉSOLUTION CQNDL-26-CA-10

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le CQNDL approuve le projet de modification réglementaire pour le Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur l'urbanisme relativement à la zone 41090Fb, R.C.A.4V.Q. 256 (rue de la Rose-des-Vents, quartier de Notre-Dame-des-Laurentides, district électoral des Monts)

Adoptée à l'unanimité

Le Conseil profite de l'occasion pour mentionner qu'il reviendra sur le sujet pour recommander à la Ville le mois prochain de poursuivre des efforts de communication et de sensibilisation envers l'impact des sentiers clandestins.

4. Adoption du procès-verbal de la rencontre du 26 février 2026

M^{me} Marianne Métivier demande s'il y a des modifications à apporter au procès-verbal. M. Denis Demers suggère d'enlever le terme séance hybride et de corriger *Workplace* en *Workspace*.

RÉSOLUTION CQNDL-26-CA-11

Sur proposition de M^{me} Marianne Métivier, appuyée par M. Denis Demers, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance de février avec les modifications susmentionnées.

Adoptée à l'unanimité

4.1 Suivi respectif

M. Ernesto Salvador Cobos a partagé la réponse de la directrice de division du RTC à la résolution CQNDL-26-CA-05 concernant une séance du RTC :

Je souhaite d'abord vous remercier pour l'intérêt que vous portez à la révision des services dans le secteur nord de Charlesbourg réalisée le cadre du Plan de développement du transport



collectif 2025-2028. Il est important pour le Réseau de transport de la Capitale (RTC) d'ouvrir le dialogue avec les citoyens. La présentation réalisée auprès des Conseils de quartier de Charlesbourg le 19 février dernier fait partie d'une démarche de participation publique, tout comme les deux sondages mis en ligne pour capter les besoins de la population et la séance d'information et d'échanges virtuelle tenue le 23 février dernier.

Je souhaite d'abord vous assurer que les commentaires reçus des citoyens au cours de cette démarche ont été entendus et évalués par les équipes. Pour preuve, vous nous aviez mentionné avoir trouvé la présentation un peu technique et complexe – ce qui nous a permis de simplifier notre présentation pour la séance d'information et d'échanges. Celle-ci a d'ailleurs été enregistrée et déposée, comme toute la documentation pertinente, sur notre plateforme de participation citoyenne. Je vous encourage à la réécouter puisque certains détails ont été clarifiés à la suite de la rencontre avec les conseils de quartier :

www.voielibre.rtcquebec.ca/orsainville/.

Je vous rappelle également que la proposition présentée en février dernier n'était pas encore approuvée par notre Conseil d'administration afin de pouvoir réaliser des ajustements, au besoin, en fonction des commentaires reçus. L'approbation de notre C.A. n'étant pas encore obtenue, il n'est pas possible pour nous de répondre positivement, pour l'instant, à votre demande de rencontre.

Toutefois, nous nous engageons à vous faire parvenir, après leur approbation officielle, les nouvelles cartes représentant le service dans le secteur nord de Charlesbourg afin que vous puissiez en prendre connaissance et évaluer si vous avez toujours besoin de clarifications de la part du RTC. Le cas échéant, nous pourrions convenir d'un moment pour vous rencontrer afin de répondre à vos questions.

M. Ernesto Salvador Cobos suggère de partager le lien envoyé par le RTC sur la page Facebook du Conseil.

Camps de jour

M^{me} Mélanie Guilmette a rédigé une lettre à l'intention de la direction de Loisirs Brio et Loisirs des Hauts-Sentiers qui sera envoyée sous peu, pour faire part des préoccupations du Conseil de quartier envers l'offre de camps de jour dans le secteur.

5. Dossiers du Conseil de quartier

5.1 Projet d'initiative en faveur de la biodiversité

M^{me} Marie-Jo Bégin Létourneau et M^{me} Marianne Métivier ont travaillé sur le projet de biodiversité et soumis le formulaire de demande de subvention. Plusieurs échanges de courriels ont eu lieu entre les responsables de la Ville et du Saiso afin de fournir davantage de détails.



M^{me} Marie-Jo Bégin Létourneau présentera le projet demain en compagnie de responsables du Saiso et d'AGIRO. Elle effectuera un suivi auprès des membres du Conseil par la suite.

5.2 Demande d'appui d'une résolution du CQ Lac St-Charles

M^{me} Marianne Métivier a reçu un courriel d'une administratrice du Conseil de quartier Lac Saint-Charles pour appuyer une résolution prise au sujet de la sécurité routière sur le Chemin de la Grande-Ligne. La représentante est sur place avec un résident du Chemin de la Grande-Ligne du côté de Notre-Dame-des-Laurentides, pour venir témoigner de plusieurs problèmes sur cette artère : vitesse, absence de trottoirs, cohabitation difficile entre automobilistes, marcheurs et cyclistes. De la surveillance policière a été installée, mais malgré ça, peu d'améliorations ont été constatées.

RÉSOLUTION CQNDL-26-CA-12

- Considérant les demandes antérieures du Conseil de quartier de Lac-Saint-Charles à ce sujet (RÉSOLUTION 2025-CA-51, RÉSOLUTION 2023-CA-25);
- Considérant que l'absence de corridor ou de couloir sécurisé pour les piétons sur le chemin de la Grande-Ligne est un enjeu fréquemment soulevé par les citoyens de Lac-St-Charles lors des assemblées mensuelles ;
- Considérant que les données recueillies par notre demande d'accès à l'information démontrent un sentiment de danger dans ce secteur dû à la vitesse, au manque de visibilité et aux dommages fréquents sur la chaussée, induisant ainsi un sentiment de vulnérabilité aux piétons lors de leurs déplacements dans les segments de la rue sans trottoirs (voir cartes);
- Considérant que ce sentiment de danger est toujours présent chez plusieurs citoyens malgré les changements et les mesures mis en place par la Ville de Québec pour améliorer la sécurité des piétons sur le chemin de la Grande-Ligne (abaissement de la limite de vitesse, augmentation de la surveillance policière...);
- Considérant que l'absence de corridor ou de couloir sécurisé pour les piétons sur le chemin de la Grande-Ligne limite la mobilité active pour les citoyens de ce secteur ;
- Considérant la volonté de la Ville de Québec de faire de la mobilité active une priorité pour tous ses citoyens (voir document Vision de la mobilité active 2023-2027 : <https://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/planification-orientations/transport/mobilite-active/docs/Vision%20de%20la%20mobilit%C3%A9%20active%202023-2027.pdf>) ;
- Considérant que l'absence de corridor ou de couloir sécurisé pour les piétons crée une coupure physique avec le reste du quartier de Lac-Saint-Charles et de Notre-Dame-des-Laurentides, ce qui effrite le sentiment d'appartenance et communautaire des citoyens de ce secteur ;



- Considérant la résolution CQLSC-26-CA-17 du Conseil de quartier de Lac Saint-Charles qui vise le même objet" dans la résolution pour la sécurisation du chemin de la Grande-Ligne.

Sur proposition de M^{me} Marianne Métivier et appuyé par M^{me} Mélanie Guilmette, le Conseil de quartier souhaite préciser ses suggestions antérieures et ainsi recommande de sécuriser un corridor piétonnier soit par des installations temporaires, permanentes ou éphémères.

Adoptée à l'unanimité

Un groupe Facebook [Vitesse et sécurité Grande-Ligne (LSC-NDL)] a été créé pour accueillir les préoccupations de tous les citoyens concernés, qui devrait éventuellement déboucher sur une pétition.

Le citoyen en profite pour mentionner que plusieurs résidents de la rue Belleville ont témoigné que les automobilistes utilisent cette rue comme voie de transit au lieu de poursuivre sur l'autoroute.

5.3 Assemblée générale annuelle (AGA) 2026 (lieu, date, rapport annuel, états financiers, activité spéciale)

M. Ernesto Salvador Cobos travaille avec les membres pour rédiger l'invitation à l'AGA et son contenu pour la page du Conseil sur le site de la Ville.

6. Période d'information du conseiller municipal

Il n'y a pas d'intervention.

L'assistante du conseiller municipal est toutefois présente pour prendre des notes à son intention.

7. Période de questions et commentaires du public

Un citoyen est venu assister au Conseil pour en voir la dynamique; il a déposé sa candidature en vue de la prochaine AGA.

8. Correspondance et trésorerie

Correspondance

M^{me} Marianne Métivier fait part que tous les messages que le Conseil a reçus ont été abordés dans l'un ou l'autre des points de la rencontre.



Trésorerie

M^{me} Mélanie Guilmette mentionne que le solde du compte est de 2 235,83\$.

8.1 Paiement des frais de secrétariat

RÉSOLUTION CQNDL-26-CA-13

Sur proposition de M^{me} Mélanie Guilmette, appuyée par M^{me} Marie-Claude Martel, il est résolu de verser 125 \$ à M^{me} Kathleen Breault pour la rédaction du procès-verbal de la présente séance.

Adoptée à l'unanimité

8.2 Autorisation des dépenses

RÉSOLUTION CQNDL-26-CA-14

Étant donné la tenue de la formation pour le Google Workspace précédant la présente séance, sur proposition de M. Denis Demers, appuyée par M^{me} Marie-Jo Bégin-Létourneau, il est résolu de rembourser 18,97\$ à M^{me} Mélanie Guilmette pour les frais d'achat de repas.

Adoptée à l'unanimité

9. Divers

Il n'y a pas d'intervention.

10. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est résolu de lever l'assemblée à 20 h 40.

Procès-verbal rédigé par M^{me} Kathleen Breault et révisé par M^{me} Marianne Métivier et M. Denis Demers.

SIGNÉ

M^{me} Marianne Métivier, Présidente

SIGNÉ

M. Denis Demers, secrétaire

Permettre les pistes de vélo de montagne au Centre de ski Le Relais

Projet de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur l'urbanisme relativement à la zone 41090Fb, R.C.A.4V.Q. 256 (rue de la Rose-des-Vents, quartier de Notre-Dame-des-Laurentides, district électoral des Monts)

Activité de participation publique



Assemblée publique de consultation et demande d'opinion au conseil de quartier de Notre-Dame-des-Laurentides

Date et heure

Jeudi 26 mars 2026, à 19 h

Lieu

Chalet Notre-Dame-des-Laurentides, 55, rue Moïse-Verret, salle polyvalente

Déroulement de l'activité

1. Accueil et présentation des personnes-ressources;
2. Présentation du déroulement;
3. Rappel du cheminement de la demande de modification à la réglementation d'urbanisme et du processus de consultation prévu selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Charte de la Ville de Québec – capitale nationale du Québec et la Politique de participation publique de la Ville de Québec;
4. Présentation des moyens utilisés pour informer le public de la consultation publique et de la demande d'opinion au conseil de quartier;
5. Mention que la fiche synthèse présentant le projet de modification réglementaire est disponible en ligne;
6. Présentation du projet de modification à la réglementation d'urbanisme par la personne-ressource;
7. Mention que le projet de modification à la réglementation d'urbanisme contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et document de modalités pour déposer une demande de participation à un référendum disponible dans la salle;
8. Rappel de la tenue d'une consultation écrite dans les 7 jours qui suivent la consultation publique;
9. Période de questions et commentaires du conseil de quartier;
10. Recommandation du conseil de quartier.

Activité réalisée à la demande du :

Conseil d'arrondissement de Charlesbourg

Projet

Secteur concerné

Arrondissement de Charlesbourg, quartier de Notre-Dame-des-Laurentides. La zone concernée (41090Fb) est approximativement située au sud de la limite administrative de la municipalité du Lac-Beauport et à l'est des rues Luc-Pelletier et Audubon.

Description du projet et principales modifications

Il est proposé de modifier les règles de la zone 41090Fb afin d'y autoriser des usages du groupe *R3 Équipement récréatif extérieur régional*, permettant l'aménagement des pistes de vélo de montagne.

Le Centre de ski Le Relais souhaite étendre son offre de service au-delà de la saison hivernale en aménageant des pistes de vélo de montagne afin de répondre à une demande grandissante pour ce sport. Le lieu visé pour la réalisation du projet est situé dans la partie sud du centre de ski, sur des terrains appartenant au requérant, mais situés sur le territoire de la ville de Québec. L'accès aux pistes se ferait par l'entrée principale du centre, situé dans la municipalité du Lac-Beauport.

Principales modifications réglementaires

Créer la zone 41200Ra à même une partie de la zone 41090Fb qui est réduite d'autant.

Dans la zone 41200Ra prévoir les normes suivantes :

Usages autorisés

- R1 Parc
- R3 Équipement récréatif extérieur régional

Les modifications proposées sont détaillées dans le sommaire décisionnel.

Ce règlement comporte des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Documentation disponible sur le site Internet de la Ville de Québec

<https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/activites/fiche.aspx?IdProjet=975>

Participation

Membres du conseil d'administration du conseil de quartier

- Marianne Métivier, présidente
- Denis Demers, secrétaire
- Mélanie Guilmette, trésorière
- Rémi Gosselin, administrateur
- Marie-Claude Martel, administratrice
- Marie-Jo Bégin-Letourneau, administratrice

Personnes-ressources de la Ville

- Nathalie Cournoyer, conseillère en urbanisme, Division de la gestion territoriale
- François Tremblay, conseiller en développement économique, Division du développement des milieux de vie, de l'habitation et de l'immobilier

Représentante du requérant

- Sandra Nadeau, directrice générale, centre de ski Le Relais

Animation de la rencontre

- Ernesto Salvador Cobos, conseiller en consultations publiques, Service des relations citoyennes et des communications

Participation du public

En plus des personnes mentionnées plus haut, 10 personnes assistent à la rencontre.

Recommandation du conseil de quartier

Les membres du conseil d'administration du conseil de quartier de Notre-Dame-des-Laurentides convient à l'unanimité de recommander au conseil d'arrondissement de Charlesbourg d'approuver le *Projet de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur l'urbanisme relativement à la zone 41090Fb, R.C.A.4V.Q. 256*. Le conseil d'administration profite de l'occasion pour mentionner qu'il reviendra sur le sujet pour recommander à la Ville le mois prochain de s'impliquer ou de poursuivre des efforts de communication et de sensibilisation envers l'impact des sentiers illégitimes.

Options soumises au vote		Description des votes
Options	Nombre de votes	
A.	6	Accepter la demande Recommander au conseil d'arrondissement d'approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme
B.	0	Refuser la demande (Statu quo) Recommander au conseil d'arrondissement de ne pas approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme
C.	0	Accepter la demande, avec proposition d'ajustement Recommander au conseil d'arrondissement d'approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme, mais avec des conditions particulières
Abstention	0	
TOTAL	6	

Questions et commentaires du public et des membres du conseil d'administration

Synthèse :

Dans l'ensemble, les interventions témoignent d'un intérêt marqué pour le projet, notamment en tant qu'initiative visant à contribuer à l'encadrement de la pratique du vélo de montagne sur le territoire de la ville et, plus particulièrement, dans le secteur nord de Charlesbourg. Toutefois, cette reconnaissance s'accompagne d'inquiétudes quant à un possible détournement de la circulation vers les rues résidentielles entourant le site, notamment sur la rue Luc Pelletier, et à une augmentation de l'accès non autorisé aux terrains publics et privés pour la réalisation du vélo de montagne. Reconnaissant l'ampleur du phénomène à une échelle plus grande, les personnes participantes s'interrogent sur la capacité qu'aura le projet à canaliser ces pratiques vers une offre structurée, payante et mieux contrôlée. En lien avec cet enjeu, des attentes ont clairement été formulées concernant la communication, la sensibilisation et la collaboration avec le milieu.

Outre ces préoccupations, la protection du milieu naturel est un autre aspect à prendre en compte, notamment en ce qui concerne l'éventuelle coupe d'arbres et l'intégration

des sentiers dans un environnement situé en partie à proximité d'un bassin versant d'eau potable.

- **Intervention 1** : Une résidente de la rue Luc-Pelletier mentionne qu'il y a actuellement beaucoup de sentiers de marche dans le secteur de la réserve d'eau potable de Charlesbourg. Elle demande si avec ce projet il y aura toujours la possibilité pour les résidents du secteur de les utiliser.

***Réponse de la Ville** : Le projet vise uniquement les terrains du Centre de ski Le Relais. Dans la zone concernée, il y a plusieurs terrains privés et ce sont les propriétaires de ces terrains qui pourraient ou non autoriser l'utilisation des sentiers. Le secteur que vous mentionnez est très éloigné du secteur visé par le projet.*

- **Intervention 2** : Une autre résidente de la rue Luc-Pelletier fait part de ses inquiétudes par rapport à un potentiel débordement de voitures et de cyclistes sur leur rue. Elle mentionne qu'actuellement, il y a déjà plusieurs personnes qui entrent par cet accès et traversent des terrains privés, malgré la clôture et les grosses pierres placées pour arrêter l'affluence. Elle craint observer des cyclistes voulant joindre les nouveaux sentiers en passant par la rue où elle habite. Elle dit avoir fait de plaintes à la Ville pour dénoncer cette situation sans obtenir de réponse positive. Elle demande qui sera finalement responsable de contrôler les accès illégaux.

***Réponse de la Ville** : L'un des objectifs de ce projet est de mieux encadrer la pratique du vélo de montagne sur ces terrains et, notamment, de gérer les accès aux pistes en permettant l'aménagement des pistes légales. Nous considérons qu'en permettant l'aménagement de pistes conformes nous pourrions ainsi limiter les pratiques illégales qui existent actuellement sur le site. Toutefois, nous sommes conscients que ce changement se produira à long terme.*

***Réponse du requérant** : Les nouvelles pistes feront l'objet d'une remontée mécanique nécessitant un billet d'entrée. Cette mesure devrait amener les gens à passer par la guérite du Centre Le Relais et à limiter les motocross et les utilisateurs clandestins. Les gens voulant profiter de l'offre devront forcément payer et avoir accès par le Centre de ski.*

- **Intervention 3** : Une administratrice du conseil de quartier mentionne que l'inquiétude de la résidente de la rue Luc-Pelletier est réelle et légitime et qu'il est nécessaire de la traiter sérieusement, même si le site du projet n'est pas le même que celui mentionné par la citoyenne. À son avis, il s'agit d'une problématique qui concerne l'ensemble de la zone forestière de Charlesbourg. Concernant la coupe d'arbres pour l'éventuel aménagement de pistes, elle se questionne si le projet de règlement exige au requérant la conservation d'un certain nombre ou d'un certain pourcentage d'arbres.

***Réponse de la Ville** : La démarche de localisation des tracés entreprise par le requérant respecte les meilleures pratiques en la matière. Les pistes ont été localisées de façon à éviter, le plus possible, la coupe d'arbres, et particulièrement ceux ayant un diamètre supérieur à 15 cm. Une caractérisation environnementale a ensuite été réalisée afin de repositionner certaines sections de pistes à l'extérieur des milieux*

humides et limiter les traverses des lits d'écoulement présents sur le versant montagneux. Finalement, une firme en ingénierie a proposé des aménagements spécifiques visant à prévenir l'érosion et la sédimentation. Au-delà de la modification réglementaire, avant de délivrer le permis au requérant, nous devons nous assurer que le tracé des pistes est conforme avec l'ensemble des règles applicables et que les plans civils soient complets et respectent les règles de l'art en la matière. Notez qu'une partie du loisir de sport de vélo de montagne est de le faire dans le bois, donc, il n'est pas dans l'intérêt du promoteur d'enlever beaucoup d'arbres. D'autre part, il y a une portion de la zone qui est à l'intérieur du bassin versant de la prise d'eau potable. Dans cette portion les normes sont encore plus sévères concernant la protection d'arbres et elles devront être respectées par le promoteur.

- **Intervention 4** : Une autre administratrice demande à quel moment les pistes entreraient en fonction et si l'offre considère également le vélo d'hiver.

***Réponse du requérant** : Les pistes seraient créées cette année pour ensuite laisser un gel-dégel pour stabiliser les pistes, ce qui mettrait l'ouverture à juin 2027. Le site accueillera plusieurs pistes pour les jeunes enfants. Les élèves en concentration vélo de montagne seront également les bienvenus. Concernant le vélo d'hiver, non, il n'y aura pas d'offre en hiver. L'offre de ski demeure notre seule offre pour cette saison. Concernant la conservation du milieu naturel, il convient de mentionner que la section où se trouvent actuellement les pistes de ski du côté du Lac-Beauport est située aussi à l'intérieur du bassin versant de la prise d'eau potable et nous sommes donc assujettis aux règlements de contrôle intérimaires (RCI). Pour cette raison et afin d'avoir une gestion responsable du milieu, nous sommes toujours accompagnés par des firmes spécialisées en environnement et ingénierie.*

- **Intervention 5** : Une autre administratrice demande si l'étude de marché du promoteur suggère que la clientèle qui fait actuellement du vélo de montagne de manière illégale va changer le lieu de la pratique pour le faire au Relais, par exemple. Elle se questionne si ce projet pourrait rediriger les cyclistes et les clubs clandestins qui se promènent sur des sentiers « maison » sur des terrains privés.

***Réponse du requérant** : L'étude de marché ne montre pas cette information. Les sentiers prévus dans le Centre Le Relais seront de très bonne qualité et ils seront entretenus constamment, contrairement aux espaces non aménagés ou clandestins. Nous considérons que cet aspect sera attrayant pour les cyclistes qui font la pratique hors norme actuellement. Et ce changement d'attitude, nous l'observons ailleurs.*

***Réponse de la Ville** : L'un des objectifs du projet est justement d'encadrer la pratique du vélo de montagne sur le territoire de la ville. Nous pensons qu'en autorisant la pratique légale à certains endroits nous allons peu à peu diminuer la pratique illégale sur des terrains où elle n'est pas permise. Nous prévoyons la création d'espaces « Ville » mais nous considérons que le secteur privé a aussi un rôle à jouer pour faire face à cette demande grandissante. Concernant la sensibilisation à faire auprès des clubs de cyclistes qui actuellement font la pratique sur des terrains privés qui ne leur*

appartiennent pas, nous reconnaissons qu'il y a un grand besoin de communiquer et d'éduquer ces clubs à l'impact de leurs actions.

- **Intervention 6** : Une administratrice mentionne que les samedis matin, sur la Côte Bédard, elle observe des gens qui appartiennent vraisemblablement à des clubs de vélo de montagne qui empruntent des chemins envers la forêt. Elle demande si ces personnes se dirigent vers les pistes du Centre de ski.

***Réponse du requérant** : Non, actuellement il n'y a pas d'accès aux sentiers, car il n'y en a pas pour le moment. Éventuellement, nous espérons attirer des clubs de vélo, des écoles, des programmes de formation entre autres, et tous vont devoir avoir un billet pour y avoir accès.*

- **Intervention 7** : Une autre administratrice demande si le Centre de ski prévoit de mettre en place un programme ou une stratégie de communication pour attirer les clubs de vélo de montagne qui font la pratique de façon illégale actuellement.

***Réponse du requérant** : Certainement, nous avons pour le moment une base de données des clients qui font du ski durant la période hivernale. La plupart d'entre eux ce sont des personnes sportives qui vont peut-être vouloir essayer notre offre estivale. Dès que cette offre sera prête, nous pourrions leur proposer des abonnements annuels, comme nous le faisons actuellement pour le ski. Nous envisageons aussi d'inviter les clubs, les entraîneurs des clubs et les camps de sport, entre autres.*

- **Intervention 8** : Une administratrice mentionne que l'école Le Sommet a un programme de vélo de montagne. Elle demande au promoteur s'il envisage une collaboration avec eux. En rapport avec le coût du billet pour avoir accès au Centre de ski, elle suggère également au promoteur de prendre en considération le budget de familles du quartier de Notre-Dame-des-Laurentides, qui peut différer de beaucoup de celui des gens bien nantis de la municipalité du Lac-Beauport.

***Réponse du requérant** : Il s'agit effectivement d'une concentration vélo et il y en a une aussi à École Secondaire des Sentiers. Nous envisageons certainement d'approcher l'école Le Sommet pour ce type de collaboration. D'ailleurs, en ce qui concerne le ski, nous en avons déjà une semblable avec l'école Cardinal-Roy. Donc, il est réaliste de répliquer ce type d'entente avec d'autres écoles pour la période estivale, particulièrement pour les écoles à proximité du site. Concernant l'accessibilité du site en termes des coûts pour les familles de Notre-Dame-des-Laurentides, nous prenons bonne note de vos commentaires.*

- **Intervention 9** : Un résident de la rue Françoise-Encelin félicite la Ville et le promoteur pour le projet présenté. En lien avec les inquiétudes soulevées par certains résidents, il demande s'il est prévu de mettre en œuvre une campagne de communication auprès du voisinage pour le sensibiliser aux bonnes pratiques concernant la pratique du vélo de montagne et le respect des règlements.

***Réponse du requérant** : Merci pour la proposition. Certainement nous pourrions mettre en place des actions de communication auprès des clubs, des entraîneurs et*

des écoles. Nous avons des médias sociaux et d'autres canaux de communication que nous pourrions mettre en œuvre pour effectuer ce travail de sensibilisation.

- **Intervention 10** : Dans le sens de la dernière intervention, une administratrice propose au promoteur la pose d'affiches de sensibilisation le long des sentiers pour encourager les cyclistes à y demeurer et à garder les lieux propres et en bon état.

À la suite des échanges, les membres du conseil d'administration du conseil de quartier de Notre-Dame-des-Laurentides convient à l'unanimité de recommander au conseil d'arrondissement de Charlesbourg d'approuver le *Projet de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur l'urbanisme relativement à la zone 41090Fb, R.C.A.4V.Q. 256*, tel que présenté ce soir. Le conseil d'administration profite de l'occasion pour mentionner qu'il reviendra sur le sujet pour recommander à la Ville le mois prochain de s'impliquer ou de poursuivre des efforts de communication et de sensibilisation envers l'impact des sentiers illégitimes.

Nombre d'interventions

10 interventions

Prochaines étapes

Transmettre ce rapport à la Division de la gestion territoriale, à la Direction de l'Arrondissement de Charlesbourg et au conseil d'arrondissement de Charlesbourg.

Réalisation du rapport

Date

8 avril 2026

Rédigé par

Ernesto Salvador Cobos, conseiller en consultations publiques, Service des relations citoyennes et des communications

Approuvé par

Marianne Métivier, présidente du conseil de quartier de Notre-Dame-des-Laurentides